



**La Fabrique
Ecologique**

FONDATION PLURALISTE DE L'ÉCOLOGIE



DOSSIER

Élections municipales

LA PLACE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DANS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Fiche n°5 : nature en ville

Février 2026

Quelle place pour la nature en ville ?

Philippine Verzat, Chargée de mission à La Fabrique Ecologique

Résumé

Tout le monde est d'accord pour dire que la nature dans la ville, c'est joli. C'est aussi utile d'un point de vue écologique, sanitaire ou encore social. Dans cet article nous reviendrons sur les divers bienfaits de vivre au sein d'espaces naturels. Nous développerons aussi des exemples de projets concrets qui (re)donnent à la nature sa juste place au sein de nos villes, en France et ailleurs en Europe. Ces exemples montrent qu'il est possible d'agir à l'échelle de la ville, et ce de manière démocratique.

L'angle de La Fabrique Ecologique

Repenser la place de la Nature dans la ville est une réflexion qui répond à plusieurs objectifs que s'est fixés La Fabrique Ecologique, exposés dans notre Manifeste. Parmi ceux-ci, il y a celui de **prioriser le vivant** et de ne plus penser le changement climatique et l'érosion de la biodiversité de manière séparée. Développer les espaces naturels dans la ville ou revoir nos politiques pour davantage cohabiter avec les animaux permet de décentrer le regard et de réfléchir de façon plus systémique sur la place du vivant. De plus, développer la nature en ville en donnant à tous un accès aux espaces naturels contribue à **réduire les inégalités sociales**, répondant à la demande de justice sociale que nous formulons dans notre Manifeste. Cette réflexion s'inscrit également dans l'objectif de **développer la participation démocratique**. Les initiatives décrites visent à promouvoir la participation des citoyens dans les politiques visant à repenser la place de la nature dans la ville. Enfin, elles répondent à l'objectif que s'est fixé La Fabrique Ecologique de **raconter des histoires qui ne se réduisent pas à une dimension morale**. Il n'est en effet pas question de savoir si tel ou tel projet est moralement juste mais plutôt de montrer qu'il existe des alternatives possibles à l'urbanisation intensive.

Historiquement, la ville est considérée comme l'antithèse de la nature. Elle reste néanmoins tributaire de l'écosystème naturel pour son fonctionnement. Il ne peut se concevoir sans la mise à contribution de ressources énergétiques et matérielles dont l'essentiel est produit en dehors du territoire de la ville¹. On peut donc parler de dépendance des systèmes urbains vis-à-vis de socio-écosystèmes externes, proches ou lointains (alimentation, énergie, matières...). Cette nature, même si elle ne se situe pas dans la ville, y est étroitement liée. Mais, le développement actuel des villes tend de plus en plus à vouloir écarter la nature, l'urbanisation gagnant sans cesse du terrain avec un taux d'urbanisation français atteignant 78,8 % en 2021². Cette urbanisation participe à la raréfaction des terres et à la diminution de la biodiversité. L'artificialisation des sols est une cause majeure de perte de biodiversité en France,

¹ González de Molina M. et Toledo V. M., 2014, The Social Metabolism. A Socio-Ecological Theory of Historical Change, Springer, Cham.

²<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5347845#:text=Lecture%20%3A%20en%202021%2C%20la%20population,8%20%25%20de%20la%20population%20totale>.



puisque entre 20 000 et 30 000 hectares de sols naturels sont consommés chaque année au profit de l'urbanisation³.

Pourtant les bienfaits d'une politique de développement de la nature en ville apparaissent multiples. Ils sont d'abord environnementaux. Les éléments naturels fournissent des services de régulation, dits services écosystémiques, grâce auxquels les villes restent vivables. Les végétaux permettent de lutter contre les vagues de chaleur. Ils contribuent à réguler la température grâce à l'évapotranspiration (le transport de l'eau du sol et des plantes dans l'atmosphère) et à leur ombre. Des écarts de 2 à 10 °C sont constatés entre les rues d'une même ville selon leur degré de végétalisation. Dans son 6^{ème} rapport (2021), le GIEC rappelle que pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, le rôle de la végétation est prépondérant. Planter des arbres est donc une solution simple et efficace pour lutter contre les vagues de chaleur. Les végétaux servent également de barrière anti-pollution, en atténuant la pollution atmosphérique et sonore. Ils absorbent une partie des eaux de pluies et régulent les écoulements, ce qui peut notamment éviter les inondations et les débordements des égouts dans les cours d'eau. Enfin, de nombreux animaux et autres organismes vivants sont des régulateurs naturels de la biodiversité : oiseaux et chauve-souris mangent les moustiques, les insectes pollinisateurs fécondent les fleurs sauvages ou horticoles et les plantes de nos potagers, les bactéries régulent la qualité de l'eau... L'enjeu de la place des animaux dans la ville est d'autant plus important que les animaux sauvages investissent de plus en plus nos villes. Le phénomène n'est pas récent mais a été décuplé et accéléré par le confinement de 2020, dû à la crise sanitaire de la COVID-19. Co-habiter avec les animaux est une nécessité.

Au-delà des bienfaits environnementaux, laisser de l'espace à la nature en ville apporte également des bienfaits sanitaires, sociaux, ou encore esthétiques. L'accès régulier à des espaces verts améliore la santé physiologique et psychologique des urbains en réduisant le stress, les symptômes dépressifs et certains risques cardio-vasculaires, avec des effets particulièrement marqués dans les quartiers défavorisés⁴. De même, la présence d'un animal est source de bien-être au quotidien, augmente l'espérance de vie, préserve l'équilibre à la fois physique et mental, multiplie les moments récréatifs, réduit le stress et le risque de dépression. Chez les enfants, ils jouent un rôle encore plus important car ils contribuent à leur développement éducatif et social et favorisent l'autonomie et l'estime de soi. En plus d'améliorer la santé, la nature en ville permet donc de réduire les inégalités sociales. Une étude réalisée aux États-Unis⁵ a montré un écart de mortalité de 12 % entre les personnes vivant près d'un espace vert et celles qui en sont éloignées. Aussi, les espaces naturels renforcent les opportunités de contact et d'interactions sociales entre les citoyens : les jardins collectifs par exemple sont des lieux de dialogue et de partage. Enfin, d'un point de vue esthétique, les espaces de nature en ville participent à l'harmonie de l'aménagement urbain et à la qualité paysagère.

Ces bienfaits, environnementaux, sociaux, sanitaires ou encore esthétiques, sont interdépendants et participent au bien-être et à notre survie sur Terre.

Il existe des mesures simples et concrètes pour laisser davantage d'espace à la nature en ville. Pour agir dans ce domaine, les collectivités doivent néanmoins disposer d'un diagnostic précis, en cartes en chiffres, de l'implantation de la végétation sur leur territoire. La plateforme « Nos Villes Vertes » répond à cet enjeu en proposant une cartographie complète de la végétation urbaine sur tout le territoire français. Elle évalue la part de la nature en ville dans toutes les communes du pays. Il existe également la plateforme « nature en ville »⁷ qui répertorie toutes les initiatives mises en place sur le territoire français qui visent à restaurer et valoriser la nature en ville.

³ <https://ofb.gouv.fr/integrer-la-biodiversite-dans-amenagement-du-territoire>

⁴ https://www.ressources.plante-et-cite.fr/GEIDFile/effets_benefiques_nature_sante_1.pdf?Archive=192255791043&File=Synthese%5F%5F5Feffets%5Fbenefiques%5Fdes%5Fespaces%5Fde%5Fnature%5Fen%5Fville%5Fsur%5Fla%5Fsante

⁵ <https://www.valhor.fr/actualites/les-espaces-verts-des-effets-positifs-sur-la-sante>

⁶ <https://www.alternatives-economiques.fr/nature-ville/00085487>

⁷ <https://www.nature-en-ville.com/>



Voici quelques exemples de villes qui ont déjà mis en place des initiatives intéressantes pour redonner sa place à la nature.

Regards croisés sur quelques villes de France

Un Observatoire municipal de la Nature en ville à Louviers



En juin 2025, la ville de Louviers a créé son tout premier « Observatoire municipal de la Nature en ville », une enceinte chargée de mesurer la place de la nature en ville et de l'intégrer comme un enjeu structurant des politiques publiques, au même titre que l'habitat, les mobilités, le développement économique, etc. Cet observatoire s'est fixé divers engagements, notamment celui d'établir une cartographie exhaustive de la nature en ville, afin d'identifier les espaces de biodiversité, les zones carencées et les potentiels de renaturation. Aussi, l'observatoire prévoit de définir un « plan d'action stratégique », pour orienter les aménagements urbains, prioriser les secteurs d'intervention, renforcer la végétalisation et toujours mieux intégrer la nature dans tous les projets de développement urbain. Enfin, le troisième objectif est de mesurer l'évolution de la place de la nature en ville dans le temps, en impliquant les habitants dans cette démarche collective.

L'observatoire réunit 15 structures différentes et repose donc sur la collaboration entre des acteurs très divers : les services de la Ville, des acteurs de l'environnement, des urbanistes, des écologues ainsi que des structures éducatives et culturelles. Il met également un point d'honneur à impliquer les habitants dans le projet et prévoit pour cela d'organiser des animations intergénérationnelles et des actions de sensibilisation.

Lors de leur première réunion, ils ont déjà esquissé des projets très concrets. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a présenté sa méthodologie visant à la constitution d'un atlas de la biodiversité communale. Le cabinet CITADIA réalisera quant à lui une étude sur le potentiel de végétalisation de Louviers, afin d'identifier les possibilités de plantation d'arbres et favoriser un écosystème urbain fondé sur la biodiversité souterraine.

Une charte sur l'Animal en ville à Rennes

En 2020, une délégation « animal dans la ville » a été créée au sein du conseil municipal, pour intégrer clairement les enjeux liés à la condition des animaux dans le projet municipal. Afin de répondre à cet engagement de mandat, une démarche participative a été lancée en 2021 afin d'élaborer une charte sur l'animal en ville. Cette démarche a impliqué une grande diversité d'acteurs : les partenaires et associations du territoire, les habitants, les élus, à travers des conférences, des ateliers de travail et un forum grand public. À l'issue de cette concertation, la « charte rennaise sur la condition des animaux » a vu le jour, avant d'être adoptée par le conseil municipal du 15 mai 2023.



Cette charte a établi des objectifs engageants vis-à-vis des animaux. Il s'agit de prendre en compte les animaux dans leur diversité (animaux domestiques, animaux liminaires⁸...), de sensibiliser les publics à la condition des animaux (habitants, jeunes publics, agents publics...) ; de favoriser une cohabitation pacifique avec les animaux ; de viser un équilibre entre le développement de la ville, le bien-être des humains et la condition animale ; d'améliorer la prise en compte des animaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Au total, la charte ne compte pas moins de 28 engagements et énonce concrètement 105 actions que la Ville de Rennes peut mettre en place. Parmi ces actions, on peut citer la création d'une pension canine mobile ou la création d'un comité consultatif sur les animaux dans la ville (CCAV). Ce comité consultatif (composé d'élus, services, partenaires institutionnels et associatifs, habitants) est chargé d'accompagner et de suivre la mise en œuvre de la charte rennaise sur la condition des animaux.

Un projet de ferme urbaine « Green Born » en Essonne



Ce projet, intitulé *Green Borne*, a démarré en 2019 avec un jardin-maraîcher partagé en permaculture. Le projet est porté par la PME *Merci Raymond* qui travaille depuis octobre 2017, en collaboration avec *Les Résidences Yvelines Essonne*, à rendre la cité de la Grande Borne située à Grigny plus verte. Aujourd'hui, le jardin est animé par un club local des jardiniers et se veut pédagogique, productif et expérimental. C'est un lieu d'apprentissage de nouvelles approches d'agriculture, d'économie circulaire et de démarche participative.

Cette initiative a permis de donner des résultats très concrets. Avant le projet, la Grande Borne était un quartier bitumé avec peu de zones d'ombre et en proie à un phénomène d'îlot de chaleur urbain. Le projet a permis de transformer ces espaces bitumés en espaces agricoles grâce à la création de parcelles de jardinage. Aussi, de nombreux ateliers de types différents (jardinage, agriculture, alimentation, etc.) ont été mis en place, permettant de sensibiliser les habitants. Enfin, la réalisation de maisons à insectes, de palettes végétales variées avec une fonction de refuges de biodiversité ont permis l'augmentation des services écosystémiques de conservation. Ainsi, les aménagements combinés au projet d'agriculture urbaine qui visent à rafraîchir le quartier offrent de nouveaux espaces pour les espèces. Hugo Meunier, co-fondateur de *Merci Raymond*, dit utiliser le végétal comme « *arme de transformation sociale* ».

Des bergers urbains en Seine Saint Denis

⁸ Pigeons, rats, goélands... tous les animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain à proximité des humains.





En Seine Saint-Denis, les « bergers urbains », membres co-fondateurs de l'association Clinamen, baladent leurs moutons dans les rues. L'association Clinamen, créée en 2012 est une cellule de recherche et de développement qui expérimente constamment de nouveaux procédés d'agriculture urbaine. Depuis 2017, les bergers de cette association se sont installés au Parc départemental Georges Valbon, en Seine-Saint-Denis, avec 60 moutons. Les bergers fournissent des services d'éco-pâturage aux bailleurs HLM, collectivités locales, groupements privés ou publics (universités, lycées, hôpitaux...) en baladant leurs moutons de terrains en terrains pour entretenir les espaces verts.

L'éco-pâturage est un mode d'entretien des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores (moutons, chèvres, chevaux...). Cet entretien permet de restaurer la végétation et de maintenir une flore plus diversifiée. Selon un processus circulaire, les déchets des animaux servent d'engrais au fourrage et aux légumes. En pâturant, les moutons taillent les haies, et régulent les pelouses. A l'inverse des chèvres, qui mangent tout, les moutons ne consomment que les parties les plus vertes des haies et des prairies.

Outre cet apport en termes de biodiversité, cette initiative apporte d'autres bienfaits sociaux et culturels. Les Bergers urbains de la Seine Saint Denis organisent des balades avec les habitants et des chargés de la valorisation du patrimoine qui commentent la visite de la ville. Ces balades sont l'occasion pour les habitants de mieux connaître leur patrimoine car la balade est ponctuée d'étapes (Canal Saint-Denis, construit il y a 200 ans sous Napoléon Bonaparte, la Chaufferie). Le mouton devient un vecteur social : les groupes qui suivent les balades sont intergénérationnels et interculturels. Au contact des moutons, l'humain va ralentir, adapter son rythme lorsqu'il croise un troupeau. Cela permet aussi de lutter contre l'idée reçue que les animaux ne sont pas heureux en milieu urbain.

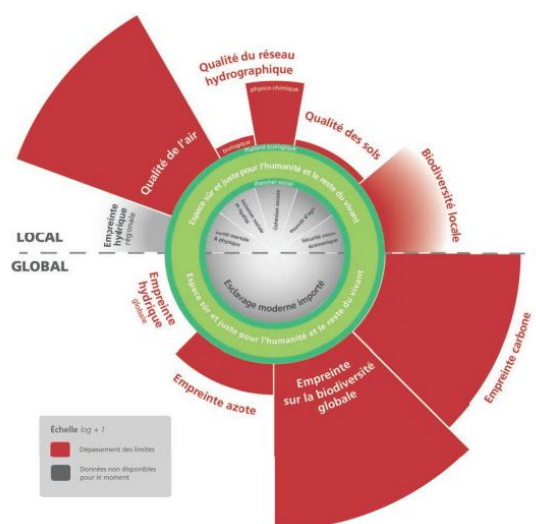
Ailleurs en Europe...

L'Assemblée de la transition en Suisse

La nature est aussi présente à l'Université ! Celle de Lausanne en Suisse (UNIL – Université de Lausanne) a créé un dispositif participatif expérimental, l'Assemblée de la transition, dans l'objectif de « *ramener les impacts de l'UNIL dans les limites écologiques de la planète tout en répondant à sa mission sociale* ». Ce dispositif ressemble fortement à celui de la Convention Citoyenne pour le Climat menée en France en 2019. Dans le cas de la Suisse, 60 personnes (30 hommes, 30 femmes) issues de la communauté universitaire (étudiants, professeurs, personnels administratifs et techniques...) ont été tirées au sort et ont travaillé pendant un an (2022-2023) sur des mesures à mettre en place pour rendre l'UNIL plus durable. Au total, ils ont formulé 28 objectifs et proposé 146 pistes d'action. Avant de formuler leurs propositions, ils ont dû quantifier l'impact écologique de l'UNIL et ont utilisé pour cela la théorie du donut de Kate Raworth afin de créer le « donut UNIL ».



Le panel d'universitaires a identifié 8 domaines dans lesquels l'UNIL pouvait changer son impact, dont celui des bâtiments et espaces verts. Il s'agit selon eux d'un poste d'impacts environnementaux majeurs, tant au niveau local que global. Ils ont établi que la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux nécessaires à la construction et au fonctionnement des bâtiments de l'UNIL représentait 23 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UNIL et 17 % de son empreinte sur la biodiversité globale. L'extension des surfaces artificialisées pour accueillir toujours davantage d'étudiant-es et de chercheur-euses entraîne également une péjoration de la qualité hydrique et des fonctionnalités du sol au niveau local.



Finalement, ils ont identifié l'objectif de préserver et d'augmenter la surface actuelle et restante de la trame brune et verte⁹ (61 %) sur les différents sites de l'UNIL et améliorer sa qualité écologique. Pour répondre à cet objectif, le groupe a formulé plusieurs propositions : créer des structures pour favoriser la biodiversité (tas de pierres, tas de branches, prairies maigres, espèces indigènes, lisières), remplacer le goudron des parkings par un revêtement perméable, arboriser les surfaces minéralisées y compris les parkings, créer des étangs, récupérer l'eau de pluie pour alimenter les étangs, imposer la construction de nouveaux bâtiments sur les parkings existants.

Au Royaume-Uni, une voie routière réservée aux Canards

À l'extrémité de zones résidentielles, l'association *The Canal & River Trust of United Kingdom* a créé des voies temporaires pour les canards. Des panneaux de signalisation ont été créés, afin de signaler aux usagers que les animaux sont aussi prioritaires sur la route. Ainsi, cyclistes et passants doivent partager la route avec des canards, qui ont leur propre file. La principale motivation derrière cette innovation était de faire comprendre aux habitants que tous les êtres vivants ont droit à un peu d'espace dans les vies citadines.

⁹ Le terme de « trame » est utilisé pour désigner la continuité écologique d'un type particulier de milieu naturel. La trame brune désigne l'ensemble des couloirs et réservoirs de sols non-imperméabilisés au profil complet jusqu'à l'horizon d'altération de la roche-mère. La trame verte qualifie le continuum des surfaces arborisées.





Témoignage

Entretien avec Jean-Marie Goater, Conseiller municipal délégué à l'Animal dans la ville de Rennes, conseiller métropolitain délégué à la démocratie locale, membre du Bureau métropolitain.

Pouvez-vous expliquer brièvement votre rôle en tant que conseiller délégué à l'Animal en ville ?

Le rôle de l' élu délégué est de mettre en musique et en transversalité les actions et politiques qui concernent les animaux, dans leurs relations à l'humain. Nous avons identifié 5 axes : les animaux domestiques, les animaux sauvages, les animaux liminaires, les animaux de loisirs et de travail, la commande publique dont l'alimentation.

La délégation « animal dans la ville » a été créée en 2020 au sein du conseil municipal. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ? Une sensibilité particulière à l'animal ? et de qui venait-elle : des élus, des habitants ?

La création d'une délégation à l'animal en ville était une revendication de la liste des écologistes qui a été négociée dans l'entre-deux tours. En effet, un programme précis avait été élaboré sur la condition des animaux à Rennes et la création de cette délégation en faisait partie.

Les associations animalistes ou antispécistes militaient dans ce sens et cette question était de plus en plus présente dans les rangs des écologistes. Ces questions doivent être repolitisées et une politique publique construite sur la durée mise en place. Celle-ci doit reposer sur des engagements comme l'accompagnement des animaux de la naissance à la mort, le refus du tout létale, la lutte contre la maltraitance ou les abandons, la prise de conscience de la sentience, la nécessité d'une co-habitation ou d'une co-existence entre les animaux et nous, etc.

En 2021, une démarche participative a été lancée via la plateforme « fabrique citoyenne », quel a été le rôle des habitants lors de cette phase de concertation ?

Afin de redéfinir cette politique, d'établir des priorités et de doter la ville d'un référentiel, il a semblé utile de co-construire une charte d'engagement avec les citoyens mais aussi les élus et les services. Cette politique publique est à la fois quotidienne, sensible, peu objectivée, et source de tensions et de conflits d'usage. Les idées reçues sont nombreuses et les jugements polarisés aussi. Ce sont aussi des sujets qui touchent une large part de la population d'une ville (personnes seules ou en errance, famille, approche sociale et culturelle, etc.)

Ainsi, nous avons organisé des webinaires, des visites de sites, une agora, des tables rondes afin d'aboutir à un ensemble de propositions. Celles-ci ont été confrontées auprès des élus et des services avant de les voter (à l'unanimité) au conseil municipal.

Depuis l'adoption de la charte en 2024, un comité consultatif animaux en ville a été créé pour accompagner et suivre la mise en œuvre de la charte. Qui fait partie de ce comité : des élus, associations, habitants ?



Le comité est composé d'associations, de citoyens volontaires, de représentants de structures de l'administration rennaise, et d'autres collectivités et administrations et d'élus de la ville. Nous veillons à ce que la majorité de ses membres soient issus des associations et citoyens. C'est un espace ouvert, en mouvement sur sa composition. C'est un espace d'élaboration, d'information et de partage.

Depuis, y a-t-il un projet concret qui a vu le jour en voulant répondre aux engagements de la charte ?

Oui il y a eu plusieurs réalisations : éducation canine, aide aux projets (forum des associations, aide à la stérilisation et la vaccination, fin de l'euthanasie des pigeons et création d'un plan pigeon... Il reste de nombreux champs à travailler dans les mois et années à venir – mobilité avec les chiens, plan rat, végétalisation des repas, volière...



A retrouver dans le dossier

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-n7-la-place-des-enjeux-ecologiques-dans-les-elections-municipales/>

Écologie et Écologistes : quelle place lors des élections municipales de 2026 ?

Conflictualité des mobilités urbaines : quelles solutions ?

L'alimentation dans les politiques des villes

L'adaptation des villes au changement climatique

Quelle place pour la nature en ville ?

Quelle politique énergétique pour les municipalités ?

